

Conseil d'administration du 16 octobre 2017

Délibération n° 2017-24

relative à l'autorisation donnée au Directeur général
de signer l'avenant à la convention de gestion en date du 24/06//2015
avec le secrétariat général du MEDDE/MLETR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R 342-2,1, 6°, R 342-3 et R 3428 ;

Vu la délibération du conseil n° 04-2015 en date du 2 avril 2015 autorisant le directeur général à signer la convention de gestion initiale ;

Vu la convention signée entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR le 24/06/2015 ;

Vu le projet d'avenant à la convention établi ;

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration autorise le directeur général à signer l'avenant à la convention de gestion intervenant entre l'ANCOLS et le secrétariat général du MEDDE/MLETR, telle qu'annexée à la présente.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris la Défense, le 16 octobre 2017

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.